

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2011

L'an deux mille onze, le dix-huit mai, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Martine HENNENFENT (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Marie-Paule RENO-MIGNIEN (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Serge COMTE (ayant donné pouvoir à M. Planche), Rodolphe CHAVIGNAY (ayant donné pouvoir à M. Gousseau), Gaston BERITault (ayant donné pouvoir à M. Durieux), Guy BRISE.

Le conseil municipal a désigné M. Patrick PHILBERT comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2011 a été approuvé.

• Communication des décisions prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé que le Maire a pris, le 3 mai 2011, une décision portant acceptation de l'indemnisation par la SMACL du sinistre survenu le 21 août 2009. Ce sinistre concernait des dommages causés à un véhicule municipal par un automobiliste ayant refusé une priorité. Le montant de l'indemnisation (861,51 €) correspond à l'intégralité des factures acquittées par la commune.

2011/33 Révision du Plan d'Occupation des Sols ; Avis préalable à l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal,

Considérant que par délibération en date du 14 mars 2007, il a demandé au Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle la mise en révision du plan d'occupation des sols de la commune et sa transformation en plan local d'urbanisme,

Considérant que la mise en révision du plan d'occupation des sols a été prescrite le 29 juin 2007 par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant que le débat prévu à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable s'est tenu le 16 septembre 2009 au sein du Conseil Municipal et le 25 septembre 2009 au sein du Conseil Communautaire,

Considérant que le projet de plan d'occupation des sols révisé a donné lieu, pendant toute la durée de son élaboration, à une concertation avec les habitants et les autres personnes concernées,

Considérant qu'une exposition en trois temps relative au diagnostic et enjeux, au projet d'aménagement et de développement durable et au zonage a été organisée dans les locaux de la mairie,

Considérant que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a, par délibération en date du 8 juillet 2010, et après avis favorable du Conseil Municipal par délibération du 16 juin 2010, tiré le bilan de la concertation et l'a close, arrêté le projet de plan local d'urbanisme et communiqué pour avis le projet de plan local d'urbanisme arrêté aux personnes publiques, collectivités ou organismes associés ou consultés,

Considérant que par arrêté en date du 5 novembre 2010, le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme,

Considérant que cette enquête publique s'est déroulée du lundi 6 décembre 2010 au vendredi 7 janvier 2011 inclus,

Considérant que le commissaire enquêteur a ensuite transmis son rapport et ses conclusions le 5 février 2011,

Considérant les avis favorables dont certains assortis d'observations des personnes publiques, collectivités ou organismes associés ou consultés lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme qui se sont exprimés sur le projet de plan local d'urbanisme,

Considérant les observations du public émises à l'occasion de l'enquête publique,

Considérant l'avis favorable avec réserve du commissaire enquêteur accompagné de ses propositions,

Considérant le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français,

Considérant la modification du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2011,

Considérant la délibération en date du 28 avril 2011 approuvant le schéma de cohérence territoriale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant la liste jointe à la présente délibération des points modifiés suite à ces avis, observations et nouveaux éléments de droit,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes Taveau, Vaquette, MM. Durieux, Bérिताult)

Emet un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme modifié tel qu'il a été établi et demande au Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de le soumettre au Conseil Communautaire pour approbation.

2011/34 Budget 2011 : Décision modificative budgétaire n° 1

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de décision modificative budgétaire n° 1 nécessitée par :

- Le réajustement des crédits concernant certaines dotations de l'Etat qui n'étaient pas encore officiellement connues au moment du vote du budget (ce qui entraîne une recette complémentaire de fonctionnement)

- L'inscription de deux amortissements complémentaires (ce qui entraîne une dépense supplémentaire de fonctionnement et une recette supplémentaire d'investissement)
- Des opérations d'ordre en section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes afin de tenir compte de l'intégration de frais d'études et d'insertions d'annonces aux comptes définitifs et des nouvelles imputations de fiches d'inventaires suite à la réaffectation de locaux communaux

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la décision modificative budgétaire n° 1 du budget 2011 suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses	DM 1	Recettes	DM 1
Opérations réelles		Opérations réelles	
022-01 Dépenses imprévues	22 472	7411-01 Dotation forfaitaire	1 967
		74121-01 Dotation de solidarité rurale	9 401
		748311-01 Dotation nationale de péréquation	11 104
Opérations d'ordre			
6811-01 Dotation aux amortissements	1 986		
023-01 Virement pour investissement	-1 986		
Total	22 472	Total	22 472
Section d'investissement			
Dépenses	DM 1	Recettes	DM 1
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Chapitre 041		Chapitre 041	
2151-01 Réseaux de voirie	414	2031-01 Frais d'études	3 768
21311-01 Hôtel de ville	133 798	2033-01 Insertions d'annonces	919
21312-01 Bâtiments scolaires	2 512	2132-01 Immeubles de rapport	167 300
21318-01 Autres bâtiments publics	691 401	2138-01 Autres constructions	587 480
21532-01 Réseau d'assainissement	2 138	2151-01 Réseaux de voirie	2 138
		21312-01 Bâtiments scolaires	54 367
		21318-01 Autres bâtiments publics	14 291
		Chapitre 040	
		28031-01 Amotissement des frais d'études	460
		280413-01 Amortissement subventions	1 526
		Chapitre 021	
		021-01 Virement du fonctionnement	-1 986
Total	830 263	Total	830 263

2011/35 Indemnité représentative de logements des instituteurs pour 2010

Le Conseil Municipal,

Considérant que les dispositions des articles R 2334-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les instituteurs non logés perçoivent en contrepartie une indemnité représentative de logement (IRL) fixée chaque année par le Préfet après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des Conseils Municipaux,

Considérant que le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, conformément aux recommandations du Comité des Finances Locales a demandé, par circulaire du 10 décembre 2010, que le montant unitaire de l'IRL 2010 n'augmente pas de plus de 1,0435 % par rapport à 2008,

Considérant que cette mesure a été soumise à l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale lors de sa séance du 8 avril 2011,

Considérant que pour le Département, l'IRL proposée au titre de l'année 2010 est de 2.184,72 € pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires) et de 2.730,87 € pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants),

Appelé à entériner cette proposition,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2010 à 2.184,72 € pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires) et de 2.730,87 € pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

2011/36 Tarifs des mini camps de l'été 2011 de l'accueil de loisirs

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la détermination des tarifs des deux mini camps de trois jours chacun projetés pour cet été à l'attention des jeunes de 9 à 14 ans,

Vu la proposition émise par la commission municipale chargée de l'enfance et de la jeunesse lors de sa réunion du 9 mai 2011,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Fixe comme suit les tarifs de chaque mini camp de trois jours proposé pour cet été à l'attention des jeunes de 9 à 14 ans :

	Tarif plein	Allocataire CAF sans passeport famille	Allocataire CAF titulaire d'un passeport famille		
			Quotient 3 584,92 € < Q ≤ 760,00 €	Quotient 2 501,07 € < Q ≤ 584,92 €	Quotient 1 0,00 € < Q ≤ 501,07 €
Nieulais	60 €	54 €	48 €	40 €	34 €
Hors commune	65 €	60 €	54 €	46 €	38 €

« Q » étant obtenu en divisant le 12^{ème} des revenus bruts (avant abattement fiscal mais en y ajoutant les prestations familiales du mois d'octobre) par un nombre de parts égal à 2 pour les parents (ou le parent isolé) plus 0,5 part par enfant à charge pour les deux premiers et plus 1 part à partir du 3^{ème} enfant à charge.

2011/37 Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps, à compter du 1^{er} juin 2011, pour l'exploitation du site municipal de l'espace Michel Crépeau,

Vu l'avis de la commission municipale chargée du personnel,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer, à compter du 1^{er} juin 2011, un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps.

2011/38 Modification du tableau des emplois communaux

Le Conseil Municipal,

Vu les avis favorables de la commission administrative paritaire départementale aux propositions d'avancements de grade au titre de l'année 2011,

Vu la liste des agents admis au concours interne d'attaché territorial arrêtée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} juin 2011 comme suit :

- Transformation d'un emploi de rédacteur chef à temps complet en emploi d'attaché territorial à temps complet
- Transformation d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet en emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Transformation d'un emploi de gardien de police municipale à temps complet en emploi de brigadier de police municipale à temps complet
- Transformation d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) en emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème})

2011/39 Modification du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Le Conseil Municipal,

Considérant que par délibérations en dates des 13 avril 2011 et 18 mai 2011, le Conseil Municipal a créé les emplois d'attaché territorial, d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe,

Considérant que ces grades n'existaient pas lors de la refonte du régime indemnitaire des fonctionnaires de la collectivité,

Appelé à modifier le régime indemnitaire afin de prendre en compte ces nouveaux grades,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de modifier le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux comme suit :

Grades	Indemnités	Coefficient multiplicateur maximal appliqué dans la commune
Attaché territorial	Indemnité d'exercice des missions Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires	1 5
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Indemnité d'administration et de technicité	3
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Indemnité d'administration et de technicité	3

2011/40 Compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal,
Appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité.

2011/41 Convention de rétrocession dans le domaine communal des espaces communs du projet d'ensemble immobilier « Le Clos du Gô », rue de Marsilly

Le Conseil Municipal,
Considérant le projet de réalisation d'un ensemble immobilier dénommé « Le Clos du Gô » rue de Marsilly,
Après avoir pris connaissance de la proposition de convention à conclure entre la Commune et le promoteur afin de prévoir la rétrocession dans le domaine communal des terrains et équipements communs du lotissement sous réserve de la réalisation et de la réception de la totalité des équipements et ouvrages communs prévus dans le permis de construire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve la convention de rétrocession dans le domaine communal des terrains et équipements communs de l'ensemble immobilier « Le Clos du Gô » et autorise le Maire à la signer.

2011/42 Convention de rétrocession dans le domaine communal des espaces communs du projet d'ensemble immobilier « Les Villas Simenon », rue de Lauzières

Le Conseil Municipal,
Considérant le projet de réalisation d'un ensemble immobilier dénommé « Les Villas Simenon » rue de Lauzières,
Après avoir pris connaissance de la proposition de convention à conclure entre la Commune et le promoteur afin de prévoir la rétrocession dans le domaine communal des terrains et équipements communs du lotissement sous réserve de la réalisation et de la réception de la totalité des équipements et ouvrages communs prévus dans le permis de construire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve la convention de rétrocession dans le domaine communal des terrains et équipements communs de l'ensemble immobilier « Les Villas Simenon » et autorise le Maire à la signer.

2011/43 Instauration de la participation pour voirie et réseaux

Le Conseil Municipal,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1, L. 332-11-1 et L. 332-11-2,
Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,
Appelé à délibérer sur l'instauration de la participation pour voirie et réseaux (PVR),
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et des réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

2011/44 Effacement des réseaux de communications électroniques rue des Acacias. Convention avec France Télécom

Le Conseil Municipal,
Considérant que la commune envisage de réaliser, dans le cadre des travaux de réfection de la rue des Acacias, l'effacement des réseaux aériens (EDF, éclairage public et téléphone),
Après avoir pris connaissance de la convention proposée par France Télécom qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire pour l'effacement des réseaux de communications électroniques,
Appelé à délibérer sur l'approbation de cette convention,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve la convention proposée par France Télécom qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire pour l'effacement des réseaux de communications électroniques de la rue des Acacias et autorise le Maire à la signer.

2011/45 Approbation de la modification du périmètre de protection autour des monuments historiques

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 19 novembre 2008 demandant la mise en œuvre de la procédure de modification du périmètre de protection autour des monuments historiques dans le cadre de la procédure de révision de plan d'occupation des sols de la commune et de sa transformation en plan local d'urbanisme,
 Considérant qu'au terme de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 6 décembre 2010 au 7 janvier 2011, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification,
 Appelé à approuver le nouveau périmètre,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 Approuve le nouveau périmètre de protection autour des monuments historiques

2011/46 Modification du régime indemnitaire des techniciens principaux de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal,
 Vu sa délibération en date du 13 avril 2011 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,
 Considérant une erreur de rédaction dans cette délibération quant à la définition du régime indemnitaire du technicien principal de 1^{ère} classe occupant les fonctions de directeur des services techniques,
 Appelé à redéfinir le régime indemnitaire de l'agent concerné,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 Décide de modifier le régime indemnitaire du technicien principal de 1^{ère} classe occupant les fonctions de directeur des services techniques comme suit :

		Coefficient multiplicateur maximal appliqué dans la commune	
		Rédaction du 13 avril 2011	Rédaction modifiée
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (directeur des services techniques)	Prime de service et de rendement	Taux 1 appliqué au traitement brut moyen du grade	Double du taux annuel de base
	Indemnité spécifique de service	Coefficient du grade appliqué au taux de base multiplié par le coefficient géographique plafonné à 105 %	Coefficient du grade appliqué au taux de base multiplié par le coefficient géographique plafonné à 110 %

La séance a été levée à vingt-deux heures trente.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Patrick PHILBERT

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Annie GOUJAT

Marcel LAMIRAULT

Bénédicte BECONNIER

Didier PRIVE

Anne CLEMENT-THIMEL

Martine HERAULT

Yves GUIGNOUARD

Claudine VAN MELCKEBEKE

Sylvie POUVREAU

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE

Florence TAVEAU